



ACCUEIL DE JOUR

ADAJ – Le PFARRHÜS
56 rue du Maréchal Foch
68680 KEMBS
03 89 48 47 98



Public

- Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée à un stade modéré voir avancé
- *Les personnes âgées en perte d'autonomie physique, qui sont désireuses et en capacité de bénéficier d'un projet de soutien à domicile (capacité d'attention, capacité à participer aux activités proposées...).*



Public

Les accueils de jour ont pour mission d'accompagner dans leur projet de vie :

- *les personnes âgées (dérogation pour les moins de 60 ans atteints de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés),*
- *en perte d'autonomie, physique et/ou psychique*
- *et/ou atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,*
- *vivant à domicile*



Les MA et troubles apparentés

Les pathologies dégénératives

- Maladie d'Alzheimer
- Démence à corps de Lewy
- Démence fronto temporale
- Maladie de Parkinson
- Maladie de Huntington
- Maladie de Wilson
- Aphasie primaire progressive

Les pathologies non dégénératives

- Démence vasculaire
- Démence traumatique ou apparentée
- Démences médicamenteuses ou toxiques stabilisées

Trouble d'origine non somatique

- Dépression de l'âge avancé à symptômes de type cognitif



Missions

- Maintenir, stimuler, voire restaurer partiellement l'autonomie des personnes âgées et permettre une qualité de vie à domicile
- Restaurer l'intérêt pour le monde environnant
- Favoriser la vie sociale des personnes accueillies
- Soutenir les familles en leur proposant des temps de répit hebdomadaires; proposer informations, écoute et soutien aux aidants



Prise en charge

- 1 à 3 jour(s) par semaine en moyenne
- Horaires: 9h-17h
- Transport: peut être organisé par l'ADAJ dans son périmètre
- **Projet Personnalisé** : vise à développer des activités qui répondent spécifiquement aux besoins de chacun et à leur évolution. Repérer les compétences et les déficits. Etablir les axes de prise en charge en lien avec les familles et les partenaires



Les partenaires

- Les médecins traitants
- Les infirmières libérales
- Les Centres Mémoires des Hôpitaux de Jour
- Les Equipes Spécialisées Alzheimer
- Les Equipes Mobiles de Gériatrie
- Les Plateformes Rivage
- Les assistantes sociales des Pôles Gériatriques
- Les Centres Communaux d'Action Sociale
- L'association France Alzheimer
- Les Services de Soins Infirmiers à Domicile
- Les MAIA
- Et bien d'autres...



Les Tarifs

Tarif hébergement :

Il est fixé par le département et est à la charge de la personne accueillie quel que soit son degré d'autonomie

1 juin 2017 : **30,89 euros par jour**

Participation pour le **transport** si organisé par l'Accueil de Jour : **1,85 euros par jour**

Tarif dépendance :

Il est fixé par le département :

Pour les personnes en GIR 1 à 4, une prise en charge partielle du cout est possible dans le cadre du plan d'aide (APA) en fonction des revenus de la personne et des besoins d'aide

- GIR 1 et 2 : **34,84 euros par jour**
- GIR 3 et 4 : **22,11 par jour**
- *GIR 5 et 6 : 10,50 par jour*

Le plan d'aide est défini par l'intermédiaire de l'assistante sociale du secteur



Modalités d'admission

- Sur rendez vous avec la cadre coordinatrice :

Mme KNECHT Christine

Tel : 03 89 48 47 98

Mail: Accueildejour.kembs@orange.fr



Merci de votre
attention !